

# En marge d'une "consultation nationale"

Qui pourra encore parler des lenteurs de l'administration ?

Juste avant les vacances, le Ministre de l'Education Nationale annonce une loi d'orientation du second degré précédée d'une large consultation. Et effectivement dès la rentrée, est publiée l'interprétation d'un sondage (1) réalisé pendant les vacances (ce qui est la période idéale, imaginez qu'on l'ait fait en mars 73, à l'époque où des milliers de jeunes répondaient avant même qu'on les ait questionnés !). En deux mois, une super-commission de 11 sagissimes dressera un rapport « approfondi » et après un colloque de trois jours, le projet de loi sera déposé avant Noël. Qui dit mieux ?

On a peine à croire que l'administration élabore soudain à ce rythme et l'on ne peut se défaire de cette idée que le ministre, en bon illusionniste, sortira au dernier moment de son chapeau des projets qui mijotaient depuis quelques trimestres sinon quelques années ou décennies, en s'écriant : « L'opinion générale a parlé, voici ce qu'elle demande ! »

Pour bien montrer l'image de marque qu'il veut donner à la réforme, le ministre crée pendant les vacances une commission Education Nationale-Jeunesse. Ça ne vous rappelle rien ? Vous souvenez-vous de la commission Armée-Jeunesse qui avait réuni des interlocuteurs réputés valables pour définir les nouvelles modalités du service militaire ? Et ne voilà-t-il pas qu'au moment de l'application les jeunes ont dit « non », pas tellement à la commission Armée-Jeunesse mais aux arrières-pensées clairement exprimées par le Général Vannuxem dans un article de « Carrefour », que « L'Educateur » avait été l'un des seuls à attaquer (No 8-9 de mai 69, p. 11).

Ce que pensent de l'école les jeunes, les parents, les enseignants, les employeurs, est-ce que cela change tellement d'un mois à l'autre et ne peut-on le retrouver dans tout ce qui a été dit, écrit depuis cinq ans et qui laisse des traces concrètes dans la presse, dans les livres, dans des rapports de commissions ? Et si par contre on préfère s'en tenir à la photographie instantanée de juillet 73, qu'en sera-t-il six mois, un an plus tard ?

Même si un consensus venait à être trouvé sur certains points, rien ne prouve que cela représenterait une unanimité car ce qui compte ce sont les arrières-pensées. Par exemple, prenons la prolongation de la scolarité. Sous la IVe, la gauche, fidèle à sa tradition, essaie d'allonger le temps de formation des jeunes. En 1958, arrivent au pouvoir les hommes du grand capital qui ont supplanté la droite traditionnelle des notables. Ces gens-là savent que bientôt vont déferler sur le marché du travail les vagues démographiques de l'après-guerre. A tout prendre, ils préfèrent que les jeunes restent plus longtemps à l'école, payée par les contribuables, que de créer une situation sociale qui obligerait le patronat à des concessions. Aussitôt la prolongation de la scolarité est instituée dans des conditions telles qu'elle équivaut au simple gardiennage des adolescents qui seraient entrés à 14 ans sur le marché du travail.

Bien sûr les adolescents en question, et leurs parents, supportent assez mal cette période de pré-chômage forcé. D'autre part une catégorie avec laquelle la majorité doit compter, n'a pas les mêmes raisons que le patronat industriel, il s'agit des commerçants et artisans qui font un grand usage de jeunes (certaines catégories n'utilisent aucun personnel majeur, question de salaires). Ou la qualification est inutile (mais on ne peut tout de même pas utiliser des immigrés !), ou bien cette qualification s'acquiert sur le tas à la longue et le plus tôt sera le mieux, le jeune de 14 ans est plus malléable. Le régime ségrégatif des C.E.S., le fiasco des classes pratiques, le peu d'empressement des autres professeurs à recueillir ces élèves dans leurs classes, tout cela risque de créer un consensus d'assouplissement de l'obligation scolaire.

Le ministre Royer (vous savez, cet ancien instituteur qui attribue tant de vertus à la taloche) a déjà annoncé ses intentions. Il sera intéressant d'observer le style des réactions à ce projet.

Si le ministre veut trouver un consensus pour la réforme du second degré, il peut chercher des compromis pas nécessairement dans l'intérêt des jeunes. Mais avec ou sans invitation à prendre la parole, nous n'hésiterons pas à dire ce que nous pensons en étudiant les problèmes de leur point de vue qui dans cette affaire est tout de même primordial. N'est-ce pas ?

Michel BARRE

(1) A notre connaissance le document brut (questionnaire et tableaux statistiques) n'a pas été publié.